

086-218601748-20210330-72A_D2021-DE Recu le 01/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22 Pouvoirs : 5 Absents : 2

Date de la convocation : 23 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

DUFFAULT Tetyana, représentée par DUFFAULT L DESIRE Valérie, représentée par MUSCAT Y CHAPUT Sabrina, représentée par CHAPUT C GABIGNON Christophe, représenté par CROC B DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C

ABSENTS: DESIRE Thierry, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°72

Rapporteur: Jean-Romuald MiNEREAU

OBJET: RESTAURATION SCOLAIRE - SUPPRESSION DU FORFAIT MENSUEL AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par délibération du 12 décembre 2019, un service de mensualisation pour la restauration scolaire a été créé.

Les familles qui adhèrent à la formule forfaitaire plutôt qu'au statut occasionnel bénéficient d'une remise de 5 % sur les tarifs en vigueur.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de ne pas reconduire ce dispositif à la rentrée scolaire en septembre 2021 et de **supprimer la grille tarifaire du forfait mensuel** à la fin de l'année scolaire.

En effet, ce dispositif a rencontré les difficultés suivantes :

- difficultés de gestion des remboursements. La crise sanitaire a notamment engendré de nombreux remboursements et a entraîné des incompréhension avec les familles.
- difficultés en cas de changement des quotients CAF des familles en cours d'année si un recalcul est nécessaire.

N°72 • Délibération du Conseil Municipal Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

AR PREFECTURE

086-218601748-20210330-72A_D2021-DE

Regu le 01/04/2021

VU la délibération du 12 décembre 2019 instaurant un dispositif de mensualisation pour la restauration scolaire:

VU la délibération du 23 juin 2020 approuvant les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2020/2021; **Considérant** les difficultés rencontrées suite à la mise en place d'un forfait mensuel pour la restauration scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- -décide de ne pas reconduire le dispositif de forfait mensuel pour la restauration à la rentrée scolaire en septembre 2021 ;
- décide de supprimer la grille tarifaire à la fin de l'année scolaire :
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le